



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 3/2019

**Séance ordinaire du 07 mai 2019
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Yann GLAYRE

Membres présents :	61
Membres absents excusés :	17
Membres non excusés :	<u>2</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Catherine BURKI, Brigitte CROTTAZ, Paulette DE VRIEZE STAN, Constantin DOUROS, Sandrine LARGEY BOTTI, Nathalie LINIGER et MM. Stéphane BALLAMAN, Horacio HERRERA, Philippe LIENHARD, Daniel MARGOT, Alain MERMOUD, Alexander OMUKU, Michel PERRET, Marc-Henri ROSSIER, Félix SCHMIDT, Marco TADDEL.

Absents non excusés : MM. Christophe CHABLAIS et Bujar OSMANI.

A 19h30, **M. Yann Glayre**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Xavier Crépon du journal « Le Régional ».

Mme Paulette DE VRIEZE STAN étant absente ce soir, M. Guillaume GRAF la remplace à la table des scrutateurs.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 60 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Nous avons appris le décès de M. Hugues Schneider, ancien municipal. Le Conseil se lève et observe une minute de silence en sa mémoire.

La date de sortie du Conseil communal a malheureusement été planifiée le même jour que l'inauguration du sentier Burki. Cette inauguration prévoyant notamment des visites guidées, des stands et des ateliers bricolages, le Bureau du Conseil a donc accepté la proposition de



déplacer la date de la sortie extra muros afin que vous puissiez participer aux deux activités. La sortie extra muros aura donc lieu le samedi 15 juin. A cette occasion nous irons visiter les Salines de Bex. Les horaires vous seront communiqués dès demain. Pensez à prendre une veste car la température est à 18° en tout temps.

Il profite de féliciter la Commune pour l'organisation de l'inauguration de ce sentier et vous invite à y participer.

Pour information, le 20 mars, la CDAP, la Cour de droit administratif et public, a décidé de rejeter un recours déposé contre la décision du Conseil communal approuvant préalablement le plan de quartier La Possession/Bois de Ban.

Le jeudi 18 avril, il a rendu visite à M. Félix Cicéron à l'occasion de ses 90 ans, puis le 25 avril c'était au tour de Mme Berthe Burger de recevoir nos félicitations.

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FEVRIER

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL (en remplacement de M. Jeremy Packham, démissionnaire).

Le Président prie M. Jonathan Swan de bien vouloir se présenter devant le Conseil pour être assermenté.

Après avoir prêté serment, M. Swan est applaudit et peut siéger valablement.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COFIN (en remplacement de Mme Anaëlle Urio, devenue membre).

Pour le groupe Hors Parti, M. Ernest Corbaz présente la candidature de M. Thomas Ferrari en tant que membre suppléant à la Commission des finances.

Le nombre de candidat correspondant au nombre de siège, M. Thomas Ferrari est élu tacitement.



5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

■ **M. Maurice MISCHLER, Syndic**

Proches aidants : la Municipalité a été approchée par l'association « Espaces proches » qui présentera son activité sur les proches aidants auprès des collaborateurs de la Commune.

■ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Enquête publique extension du collège de Bois-Murat : dans le cadre de la mise à l'enquête, des habitants du chemin de Bois-Murat avaient fait opposition à la construction du collège en raison du trafic supplémentaire que ladite extension entraînerait sur ce chemin. Force était de constater que bon nombre de parents empruntaient le chemin de Bois-Murat en voiture pour venir déposer ou reprendre leur enfant. L'étroitesse du chemin, le manque de trottoir au début, ajouté aux manœuvres de rebroussements devant l'unité d'accueil de la Trottinette, rendaient ce cheminement dangereux pour les élèves se rendant à l'école à pied et causaient des désagréments insupportables pour les opposants. Après plusieurs semaines de négociations, un accord est intervenu avec opposants, qui ont sur cette base permis la levée des oppositions. Priorité a été donnée aux personnes se rendant à pied à l'école sur ce chemin. Cet accord vise à limiter au maximum la circulation automobile sur le chemin de Bois-Murat. Il comporte les éléments suivants : poursuite des mesures d'encouragement aux parents d'élèves de la 7^{ème} à la 9^{ème} de ne plus venir déposer leurs enfants à proximité de l'école, poursuite des mesures de surveillance exercées par la police, prolongation du trottoir du chemin de Bois-Murat jusqu'à devant l'unité d'accueil de la Trottinette et aménagement rendant les manœuvres de rebroussement pratiquement impossibles. Afin de permettre la dépose de petits enfants à la garderie, quelques places supplémentaires seront créées au Sud-Est du bâtiment F (à côté de la piscine).

■ **M. Alain MONOD, municipal**

Elections européennes : dans notre pays, un résident sur cinq est au bénéfice d'un passeport européen dont la moitié sont binationaux. La France est le seul pays qui accepte des bureaux de vote à l'étranger. La Municipalité mettra le réfectoire de Bois-Murat à disposition du Consulat de France le 25 mai prochain, en vue des élections européennes. La participation prévue est d'environ 15 %.

Club House tennis : la transformation du Club House est maintenant achevée, l'inauguration aura lieu le 29 juin 2019.

■ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Réaménagement du chemin des Croisettes et de ses abords (semaine ENAC) : comme annoncé lors de la séance du 2 avril dernier et dans l'attente de la création d'une zone de rencontre favorisant une mobilité lente aux zones 20 km/h et le réaménagement des espaces publics le long du chemin des Croisettes, la Municipalité a autorisé le réaménagement sur ce secteur d'un aménagement éphémère par les étudiants de l'EPFL. Cette semaine ENAC a été effectuée du 29 avril au 03 mai 2019. Durant cette période, les étudiants issus des filières « architecture, sciences de l'environnement et génie civil », ainsi que leurs profs, coachs et mentors ont réalisés concrètement et en grande nature



les aménagements qui pourraient être créés sur les espaces piétonniers et sur la place devant la Coop. Cela favorisera les rencontres entre habitants, permettra aux enfants de jouer et aux passants de profiter d'espaces conviviaux pour se restaurer autour de tables mises à disposition. Grâce aux aménagements réalisés (gradins, escaliers, plateformes) préfigurant les nouvelles possibilités de franchir le chemin des Croisettes, il est possible aujourd'hui d'imaginer la configuration de ce futur chemin qui ressemblera enfin à un authentique espace public convivial. Une limitation de vitesse à 30km/h durant tout le mois de mai permettra également de constater l'impact d'une limitation de la vitesse sur l'attention portée par les automobilistes aux autres usagers de la route ainsi que sur l'amélioration de la convivialité entre les différents utilisateurs de cet espace routier. Durant cette semaine ENAC, ont été effectués une étude et des marquages qui devraient nous permettre de tester cet automne les effets d'une zone 20km/h sur le même secteur. Ces études préfigurent déjà des aménagements routiers et de la signalisation à mettre en place permettant aux piétons de passer en sécurité d'une rive à l'autre de la rue sur des cheminements préétablis, et sur lesquels les conducteurs de véhicules, vélos et transports publics seront rendus attentifs au fait que sur ce tronçon, ce sont les piétons qui sont prioritaires. Avant la réalisation de cette deuxième étape, n'hésitez pas à faire un tour aux Croisettes pour contempler ces aménagements éphémères.

▪ **M. Roland PERRIN, municipal**

Convention intercommunale CISTEP : le Conseil d'Etat a approuvé la nouvelle convention intercommunale adoptée par les communes partenaires de la CISTEP, en date du 27 mars 2019. Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

6. CAUTIONNEMENT D'UN PRÊT SANS INTERET POUR LA RENOVATION/TRANSFORMATION DE LA MAISON DE PAROISSE DES CROISETTES ET PARTICIPATION AUX COÛTS DE SON AMENAGEMENT INTERIEUR – PRÉAVIS N° 10/2019.

La parole est donnée à M. Philippe Morey, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 10/2019 est accepté à l'unanimité.

7. REPOSE A L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRSST « COMMENT LA COMMUNE ENTEND-ELLE REDUIRE LES GAZ A EFFET DE SERRE ? »

Le Président ouvre la discussion.



M. Erich DÜRST remercie vivement la Municipalité pour ses réponses bien détaillées qui démontrent parfaitement tout ce qu'elle entreprend dans le cadre de son programme énergétique 2018-2021. Il émet le vœu que ces informations soient d'avantage mises à disposition de la population afin que tout le monde puisse se faire une idée de ce qui a été ou sera entrepris par la Commune concernant l'environnement et les économies d'énergies. Des mesures de sensibilisation, de formation et de soutien aux particuliers, via un financement venant en partie du fonds d'efficacité énergétique pourraient également être incluses.

Dans la réponse à l'interpellation, il est fait état du fait qu'il est nécessaire de faire un bilan « société 2000 watts » pour avoir une connaissance réelle des émissions grises de notre mode de vie. Une enquête pourrait être faite auprès des ménages pour connaître, détecter et documenter les différents aspects de notre mode de vie qui conduisent à ces émissions de gaz à effet de serre. Il formule le vœu qu'une telle enquête se fasse sur le territoire d'Epalinges, sans délai particulier, si ce n'est pas prévu au niveau cantonal.

Cette réponse mérite d'être complète. Elle doit aussi nous inciter à soutenir la politique de la Municipalité dans ce domaine. Dans ce sens-là, il propose la résolution suivante :

« Le Conseil communal d'Epalinges, prenant note de la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée « Comment la Commune entend-elle réduire les émissions de gaz à effet de serre ? », et considérant l'importance pour la collectivité de diminuer la consommation d'énergie et d'augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables, exprime son soutien au programme de politique énergétique de la commune 2018-2021, sans préjudice pour d'éventuelles solutions plus ambitieuses. »

Il est convaincu qu'on sera obligés d'être encore plus ambitieux dans ce domaine-là dans les années qui viennent. Mais aujourd'hui il est important de soutenir cette politique municipale, par le biais de cette résolution.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, souhaite rectifier un élément sur la communication. En effet, le délégué à l'énergie se fend régulièrement d'un certain nombre d'informations dans le « Palinzard ». Il existe déjà un certain nombre de moyens mis en œuvre par la Municipalité pour communiquer sur ce qu'elle entreprend, sur les mesures complémentaires en matière de protection de l'environnement qu'elle souhaite engager, sur le climat, les économies d'énergie ainsi que les énergies renouvelables.

Le Président passe au vote de la résolution de M. Dürst.

A main levée, la résolution est acceptée à l'unanimité moins quelques abstentions.

8. REPOSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST SUR LA POSSIBILITE D'INSTAURER UNE LIAISON DE TRANSPORT PUBLIC ENTRE LE POLNY ET LES CROISETTES - PREAVIS N° 11/2019.

La parole est donnée à M. Anton Epp, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.



M. Erich Dürst déclare ses intérêts, habitant entre le chemin de la Biolleyre et le chemin du Polny. Il est donc un potentiel futur utilisateur de cette ligne. Il remercie la Municipalité pour ce rapport détaillé, qui se base sur beaucoup d'éléments fournis par les T-L, donc étayés par des éléments concrets. Il espère vivement que cette ligne puisse se réaliser. Les habitants sont nombreux à avoir réagi à l'article paru dans le « 24 heures » pour lui dire que c'était une bonne chose. L'adoption de ce rapport de la Municipalité sera un signal fort pour les T-L qui verront que cette nouvelle ligne correspond à la volonté des représentants de la population d'Epalinges.

M. Angelo Marzoli déclare également ses intérêts, habitant à Près-les-Bois. Suite à la parution de l'article dans le « 24 heures », il a eu des réactions de ses voisins qui demandaient pourquoi cette réflexion n'a pas été poussée jusqu'à Près-les-Bois ? Il émet le vœu que soit pris en compte l'extension de la ligne jusqu'à Près-les-Bois dans le préavis définitif.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.

A main levée, le rapport 11/2019 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

9. REPOSE AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST SUR LA POSSIBILITE DE CREER UN ACCES DE MOBILITE DOUCE SECURISE ENTRE LE CLOSALET ET LES CROISETTES – PREAVIS N° 12/2019.

La parole est donnée à M. Anton Epp, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal informe que le coût de l'étude Toscano se monte à CHF 7'800.- et qu'il a été pris sur le budget de fonctionnement de la Municipalité.

M. François PURICELLI prend acte de la réponse de la Municipalité. En sa qualité d'habitant du chemin du Polny, il émet le vœu que l'on n'oublie pas les quartiers situés à proximité immédiate du Closalet, plus particulièrement à l'angle du Polny/Montéclard et le bas du chemin de la Biolleyre, en cas de réalisation de cette liaison.

M. Erich Dürst remercie encore la Municipalité pour ce rapport détaillé. Cependant, il est incomplet. Il proposait l'étude d'un accès de mobilité douce entre le Closalet et les Croisettes, sous-entendu que le Closalet n'est pas une île, il y a d'autres quartiers aux alentours. Il lui semble assez logique lorsque l'on parle de mobilité douce que ces liaisons doivent lier les quartiers au-delà de l'entrée d'un parking souterrain. Mais cela n'enlève rien à la valeur des éléments qui sont dans ce rapport qu'il invite à accepter. Il va dans le même sens de ce qui vient d'être dit : il faudra vraiment penser aux piétons et non pas aux voitures qui sont en bas dans le parking du Closalet lorsqu'il s'agira de se pencher plus sur la réalisation d'un tel chemin.



M. Philippe KOCH demande si ce chemin sera tout de même maintenu si le PQ le Closalet ne se réalise pas ?

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, répond que si le quartier ne se réalise pas, cette démarche pourrait tout de même être proposée.

M. Philippe KOCH propose alors de déplacer le vote de ce postulat à une date ultérieure, après la votation du PQ « Le Closalet » du 19 mai.

M. Erich DÜRST, rappelle que cette motion a été déposée en 2017 et que la Municipalité dispose de six mois pour présenter son rapport. Elle a mis plus de temps, vu cette réponse bien documentée. Il ne lui semble pas pertinent de reporter le vote de ce postulat à une date ultérieure et ne voit pas non plus comment ce vote pourrait avoir une quelconque influence sur le vote du 19 mai.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, répond au vœu formulé par MM. Puricelli et Dürst concernant le prolongement de ce cheminement. Dans le rapport Toscano, la partie 6.2 (mesures et possibilités d'optimisation) concerne une rampe d'accès à la future parcelle. L'étude est finalisée mais la possibilité de rejoindre les cheminements de mobilité douce sur le PQ « Le Closalet » serait envisageable mais une telle mesure va largement augmenter le coût de construction car il va falloir passer sur la butte anti-bruit qui longe le Closalet et nécessairement créer un chemin en lacets sur cette rampe.

Le Président passe maintenant au vote du préavis.

A main levée, le préavis 12/2019 est accepté à l'unanimité.

10. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST DEMANDANT A LA MUNICIPALITE QUE LA CONTRIBUTION VERSEE PAR LA COMMUNE POUR CHAQUE ELEVE LORS DU VOYAGE D'ETUDE DE LA 11^{EME} ANNEE SCOLAIRE NE SOIT PAS VERSEE SI LE VOYAGE EST EFFECTUE EN AVION. LE MONTANT AINSI ECONOMISE SERVIRA A AUGMENTER LA CONTRIBUTION VERSEE POUR LES VOYAGES EN TRAIN – PRISE EN CONSIDERATION.

La discussion est ouverte.

M. Enzo SANTACROCE prend la parole ce soir au nom du groupe PLR pour relever un certain nombre de points problématiques liés à cette motion.

« Les arguments contre une contribution de la Commune en faveur des voyages de fin de scolarité organisés en avion sont discutables, et ce pour les raisons suivantes :

Tout en partageant mon inquiétude avec celle de M. Dürst ainsi qu'avec celle des citoyens de notre canton et de notre pays au sujet du réchauffement climatique, il me semble important de relever qu'il y a une autre urgence à traiter que je qualifierai d'urgence politique. En effet, concernant nos jeunes, entre la fin de l'école obligatoire et leurs 18 ans, ils ne sont que très peu informés sur les enjeux politiques et n'exercent que sporadiquement le débat



contradictoire. Or, les voyages de fin de scolarité sont une formidable opportunité pédagogique de s'informer, de réfléchir à une destination et de la choisir en s'exerçant par ce biais au débat. Les enseignants auraient l'occasion de préparer ainsi des espaces de discussion et de décision au sein de l'école, leviers indispensables et constitutifs de notre démocratie directe. Si les gymnasiens et les apprentis se sont organisés et rassemblés dans les rues en faveur du climat, c'est aussi parce qu'ils n'ont pas assez accès à la parole dans les cursus scolaires obligatoires et post-obligatoires. En d'autres termes, imposer un voyage en train par la coercition comme le suggère la formulation de la motion ne me semble pas judicieux; lorsque nous avons affaire à des enfants, à des adolescents et à de jeunes adultes, il est préférable de les inciter par la réflexion et par le débat à motiver leur choix.

Me basant donc sur ce qui précède, je dirai que les élèves doivent déterminer librement leur choix quant à la modalité de transport qui leur servira dans leur voyage de fin de scolarité. M. Dürst, dans son intervention lors de la séance du Conseil du 19 février a dit que sa proposition n'a nullement comme but d'économiser sur le dos de nos ados, ni de les priver de leur voyage qui est toujours une expérience forte dans leur parcours. Il a raison d'affirmer que le voyage de fin de scolarité est une expérience forte dans le parcours de nos élèves. Elle le sera d'autant plus si l'école leur donnera l'occasion d'être acteurs de leur voyage en choisissant leur modalité de transport à la suite de discussions et de votes à main levée dans leurs classes respectives. À ce sujet, je propose que le Conseil d'établissement, en partenariat avec les enseignants et la direction du collège de Bois-Murat, propose des manières d'organiser le débat dans les classes de 11ème année, et ce dès l'année scolaire 2019-2020. Des séances de discussions sous forme de groupes ou d'ateliers au sein des classes sont relativement simples à mettre en place par le personnel enseignant et ne prendront pas beaucoup de temps en lien avec le programme scolaire à réaliser.

Mon objectif, dans cette intervention, n'est pas de défendre l'avion comme moyen de transport en me positionnant contre le train. Comme je l'ai dit précédemment, mes collègues de groupe et moi-même sommes sensibles à la question du réchauffement climatique. Par ce discours, je veux simplement encourager l'introduction pédagogique au débat politique en permettant à nos élèves qui ont entre 14 et 16 ans d'exercer leur liberté de penser et de débattre avec comme objectif d'accepter la sentence de la majorité qui décidera de partir en avion ou en train. Les jeunes nous ont montré, lorsqu'ils sont descendus dans la rue, qu'ils sont prêts à prendre leurs responsabilités. C'est donc à eux qu'il incombe de prendre en charge leur avenir et de décider des changements et des priorités qu'ils entendent appliquer. Ne leur confisquons donc pas leur responsabilité par des interdictions.

Aussi, ma demande est que la contribution de la Commune continue à être versée dans son intégralité, et ce quel que soit le moyen de transport adopté. Pour des raisons éducatives et non coercitives, je vous propose donc de ne pas prendre en considération la motion de M. Dürst. »

M. Pierre JOLLIET, Municipal. Les émissions de CO2 sont effectivement un grave problème. Les jeunes eux-mêmes ont pris en main la question climatique, leur participation à des manifestations pour le climat en sont un des témoignages. La Commission cantonale des jeunes chargée de porter la voix des jeunes auprès des autorités du canton concluait ses revendications en parlant du climat : « En tant que jeunes, c'est notre avenir qui est en jeu. Les décideurs d'aujourd'hui ne vivront pas les conséquences de leurs décisions. Nous, oui. Sur un sujet aussi important que le climat, la Commission des Jeunes estime que les autorités ne doivent pas simplement écouter les jeunes mais aussi les entendre. ».



Depuis quelques temps déjà la question des voyages d'études en avion, à l'étranger se pose aussi bien parmi les autorités scolaires que politique. La Municipalité ne verrait pas d'objection fondamentale à entrer en matière sur la proposition de M. Dürst. Elle n'aurait d'ailleurs pas besoin du Conseil communal pour prendre une telle décision. Un accord avec la direction des écoles suffirait.

Les voyages d'études de fin de scolarité restent un moment important de la scolarité des élèves, il suffit d'assister aux reportages et films diffusés lors de la séance des promotions pour s'en convaincre. Ils doivent donc subsister. Mais est-ce à nous autorité de prendre la décision pour les jeunes du choix du moyen de transport ? Financièrement, l'enjeu est ailleurs. En effet dès l'année scolaire prochaine les communes ne pourront demander qu'entre CHF 10.- et 16.- par jour aux parents pour les camps et courses d'écoles selon l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017. Pour notre Commune cela représentera une augmentation de l'ordre de CHF 80'000 au budget 2020 si l'on maintient le même nombre de camps.

Si ce n'est pas un problème financier, ce petit pas, comme le dit M. Dürst est de l'ordre environnemental, symbolique et éducatif. Ne serait-il donc pas préférable que cette remise en question des déplacements en avion pour les voyages d'études soit le fruit de la réflexion de nos élèves de 11^{ème} année plutôt qu'une décision des autorités ? De cette réflexion, il ressortirait peut-être d'autres propositions sur les moyens de transports train, bus, vélo, marche à pieds, etc. Nous avons rarement ici dans ce Conseil, l'occasion de donner la parole aux jeunes qui pourraient par cette démarche, passer de la parole aux actes en faveur de l'environnement.

Mais formellement, il faudrait plutôt que le Conseil encourage le Conseil des élèves et la Direction de l'établissement à faire ce petit pas plutôt que décider unilatéralement. Le Conseil d'établissement pourrait encadrer cette consultation auprès des élèves.

La motion étant plus contraignante pour la Municipalité, elle pourrait laisser penser aux élèves que leur avis n'est qu'un prétexte. Nous faisons confiance aux jeunes pour prendre eux-mêmes la décision de renoncer à l'avion pour les voyages d'études.

Pour qu'une telle démarche soit mise en œuvre, il serait préférable à notre avis que M. Dürst transforme sa motion en postulat demandant à la Municipalité, au Conseil d'établissement et par son intermédiaire au Conseil des élèves de se positionner sur sa proposition.

Mme Anne-Catherine DOYER prend la parole en tant qu'enseignante. Lors de la préparation des voyages d'études, les projets sont discutés et votés. Les moyens de transports autres que l'avion sont aussi discutés. Le train n'est malheureusement plus l'option la plus favorable, car il n'y a plus de trains de nuit et prendre un train de jour avec quinze ou vingt élèves n'est pas la meilleure des solutions. Des solutions sont cherchées pour que ce soit le plus agréable possible. Partir en avion avec un groupe de vingt élèves n'est pas non plus des plus agréable, en raison des problèmes liés à la douane où il s'agit d'obtenir des papiers de police pour certaines nationalités, mais c'est actuellement ce qui coûte le moins cher et qui permet d'aller un peu plus loin en perdant moins de temps qu'avec le train. L'option du car est une option pour une destination pas trop lointaine.

M. Anton EPP. Si nous soutenons cette motion, nous nous alignons à la mode actuelle qui consiste à imposer à d'autres ce qu'eux devraient faire ou laisser pour sauver notre planète, tandis que nous ?.. Nous n'avons pas fait un vœu pour renoncer à l'avion. Bien sûr, chacun réfléchit aux conséquences écologiques avant de prendre un avion, ou simplement avant de venir en voiture au Conseil communal. Mais nous pouvons décider nous-mêmes. Les élèves



ont également le droit à ces réflexions. Et s'ils arrivent à renoncer à la solution qui leur semble au prime abord la plus intéressante, et qu'ils ne prennent finalement pas l'avion, c'est un mérite qui doit leur revenir à 100 % et non à un Conseil communal du genre « we too » !

M. Philippe KOCH relève que sa fille part en voyage d'étude à Venise la semaine prochaine, et en train.

M. Laurent BALSIGER relève également que sa belle-fille part aussi à Venise, mais en avion. Cela démontre bien le problème qui décrit une école idéale que nous souhaitons tous où les élèves et enseignants décident ensemble. Mais ce n'est pas toujours le cas, il y a encore bien des situations où les enseignants décident la destination sans laisser beaucoup de place aux élèves et autres enseignants pour décider. Il nous revient à nous, autorités, de mettre un cadre. Il rassure les enseignants ici présents qu'il y a bien des choix qui peuvent être faits avec les élèves sur la destination et bien d'autres choses à visiter. Il invite à poser ce cadre. Il restera bien assez de liberté à l'école de déterminer les actions dans ce cadre-là.

Mme Muriel CUENDET SCHMDIT informe qu'au Grand Conseil, M. Mischler et le député Keller ont déposé conjointement un postulat demandant que les moyens de transport utilisés par les élèves lors des voyages d'études soient listés et que soit étudiée l'opportunité de ne plus subventionner les voyages d'études en avion.

Mme Anne-Catherine DOYER, précise encore qu'il est nécessaire d'avoir l'aval de l'Etat sur le projet pour partir en voyage d'études.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, précise également qu'Epalinges ne serait pas la seule à prendre cette décision. Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Morrens, Bretigny, Nyon et Renens l'ont pris pour certain depuis plusieurs années.

Au niveau du Canton, la Commission recommande à l'unanimité de prendre en considération ce postulat. Mme Cesla Amarelle a donné les options que chaque établissement sera obligé de faire une réflexion sur comment seront procédés les voyages d'études. Il en sera de même au niveau des gymnases et des écoles professionnelles. L'arrêté du Tribunal Fédéral a fait que le financement de ces voyages d'étude devra être repensé. La proposition de la Municipalité va dans le sens où le Conseil d'Etablissement chapeaute une décision. Elle devra cependant respecter les obligations demandées par le département.

M. Angelo MARZOLI demande à M. Dürst s'il maintient sa motion ou s'il la transforme en postulat ?

M. Erich DÜRST. Pour revenir aux propos de M. Santacroce, sa motion n'empêche en aucun cas d'inciter les débats civiques dans les classes. Le Conseil communal a la maîtrise des finances de notre commune. Il propose ici que cette subvention soit soumise à certaines conditions. En aucun cas, il ne souhaite priver un élève de son voyage d'études et de faire des économies sur le dos des jeunes. Une grande partie des jeunes qui manifestent dans la rue aujourd'hui disent que nous, adultes, n'avons pas pris de décisions ainsi que nos responsabilités il y a vingt, trente, quarante ans. Prenons aujourd'hui cette décision, qui est un tout petit pas qui peut contribuer à prendre nos responsabilités et nous inciter à réfléchir et ouvrir le débat. Il maintient donc sa motion.



M. Enzo Santacroce n'est pas d'accord. Dans la formulation de la motion, il est écrit que la contribution versée par la commune pour chaque voyage d'études ne soit pas versée si le voyage est effectué en avion. Il y a dans cette formulation une manière de manipulation, de confiscation et pourquoi pas de culpabilisation. Il est clair que la question du réchauffement climatique est importante pour tout le monde. Il voit ceci plutôt comme une action et non comme une réaction. Si ces jeunes sont descendus dans la rue, c'est pour dire « Oui, vous les adultes vous auriez dû prendre vos décisions » mais c'est aussi une manière de dire « Nous pouvons dire quelque chose ». Il abonde dans le sens de M. Jolliet où il convient d'inciter plutôt que de punir. Lorsque l'on confisque quelque chose, on touche à la liberté de penser et débattre. Organiser un voyage d'études est déjà très contraignant, cela compliquera encore la tâche si on ajoute une couche supplémentaire. Il partage la même inquiétude quant au climat, mais les jeunes méritent notre confiance.

M. Pierre JOLLIET, Municipal précise qu'il y aura plus de voyages d'études s'il n'y a plus de subvention pour les voyages en avion. Avec la nouvelle loi qui dit que l'école est gratuite, les parents n'accepteront pas de payer CHF 500.- pour faire partir leurs enfants. Que l'on réfléchisse sur le mode de transport est une bonne chose, il convient dès lors de laisser cette possibilité ouverte.

M. Laurent BALSIGER. Ceci est une politique d'incitation dans le domaine climatique et environnemental afin de marquer une différence et inciter les citoyens à faire des bons choix, au moyen de subventions ou d'exonérations de taxes. Pour exemple, une voiture électrique ne paye pas de taxe. Cette motion va dans ce sens-là. Peut-être certains n'ont pas envie d'aller dans cette direction. Il encourage tous ceux qui veulent aller de l'avant à écouter ces jeunes et montrer qu'il y a maintenant des décisions à prendre. Il remercie de soutenir cette motion et ainsi montrer un signal fort que ces jeunes sont entendus.

M. Anton EPP a dû mal à accepter qu'on reproche de ne vouloir rien faire pour l'écologie à ceux qui ne soutiennent pas cette motion. C'est du moins comme cela qu'il a compris la remarque précédente. Si on veut vraiment améliorer durablement quelque chose, il faut changer les mentalités. Pour ce faire, il n'y a rien de tel que des vraies discussions et décisions. Il ne faut pas les empêcher par des décisions, respectivement des interdictions, qui ne permettraient que des pseudo-discussions stériles.

M. Philippe KOCH revient à ce voyage à Venise. Il précise que le professeur de la belle-fille de M. Balsiger est un ancien conseiller communal qui était Hors parti, voire centre-vert et ils partent en avion.

M. Reynold UDRY trouve que cette motion est un chantage. Va-t-on proposer de supprimer le jeton de présence aux conseillers venant en voiture aux séances plénières ?

M. Mazyar YOSEFI trouve ce débat très intéressant. C'est un sujet d'actualité, on ne pas crier urgence climatique d'un côté et attendre d'avoir la parole de l'autre. Pour que le débat puisse continuer, il propose de renvoyer la prise en considération de cette motion à une commission, selon l'art. 63 de notre règlement.

M. Angelo MARZOLI trouve déloyales les remarques sur des personnes absentes.



M. Richard GOLAY appuie la demande de renvoyer la prise en considération à une commission. A priori, il ne ferme pas la porte à un voyage en avion, mais il estime cependant qu'il faudrait prendre en compte une réflexion sur la compensation Co2.

M. Esteem OKORO propose de majorer le prix des voyages d'études effectués en avion avec simplement le coût de l'avion, au lieu de couper les subventions.

La discussion n'est plus demandée.

Avec le soutien de plus de dix personnes, la motion est renvoyée à une commission.

11. MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT A LA MUNICIPALITE DE PRELEVER UNE TAXE SPECIFIQUE SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE ET D'EN AFFECTER LE PRODUIT AU FONDS D'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (FEEDD) – PRISE EN CONSIDERATION.

La discussion est ouverte.

Mme Marisa DÜRST propose, via cette motion, que cette taxe se monte à 0.07 ct/kWh, montant en vigueur à Lausanne et à Bussigny. Le surcoût pour les ménages s'élèverait de CHF 20.- à 30.- par an environ. Les dizaines de francs additionnés les uns aux autres représentent une somme conséquente, qui permettrait de financer davantage de projets. Depuis la mise en vigueur de ce fonds le 1^{er} octobre 2017, les demandes ne cessent d'augmenter. Le bouche à oreille fonctionne très bien. Ainsi l'opération d'appels d'offres groupées pour le solaire photovoltaïque auprès des propriétaires de villas rencontre un succès toujours plus grand d'année en année. Les propriétaires d'habitats collectifs manifestent également leur intérêt pour des installations solaires avec regroupement d'auto consommateurs, sans parler des demandes liées, entre autres, à l'isolation des bâtiments, à la rénovation, à l'installation de chaudières à bois, de pompes à chaleur. La commune d'Epalinges est certifiée « Cité de l'énergie », elle a établi un programme de politique énergétique et de développement durable dans la perspective d'atteindre les objectifs de la société à 2000 watts. Cet engagement est l'affaire de tous. Si nous voulons une politique environnementale digne de ce nom, il faut s'en donner les moyens. Chacun de nous peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en consacrant quelques dizaines de francs par an à cette mission. Quelles soient municipales ou cantonales, ces subventions favorisent des changements de comportement et de prise de décision. En acceptant cette motion, vous permettrez à notre commune de se doter d'un Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable à même de répondre aux besoins de chacun et c'est aussi dans un esprit de solidarité que nous pourrions amorcer ce changement d'habitude. Elle invite à prendre en considération cette motion.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal, rappelle que conformément aux dispositions de l'art. 62b du règlement du Conseil communal qui stipule : « Lors de la séance qui traite d'une initiative, une discussion portant sur sa prise en considération est ouverte. La Municipalité est entendue. ». Concernant la proposition de Mme Dürst, la Municipalité est évidemment



intéressée à en étudier la faisabilité. Elle considère toutefois que cette initiative devrait être déposée sous forme de postulat plutôt que par une motion. Il serait en effet plus judicieux, de l'avis de la Municipalité, qu'elle puisse établir un rapport concernant cette proposition d'instaurer une taxe spécifique sur la consommation d'électricité, en effectuant une étude sur l'incidence de cette taxe sur le revenu des ménages, ainsi que sur l'acceptation, par la population d'une nouvelle taxe, alors que de nouvelles taxes pour les eaux usées et eaux claires seront instaurées prochainement. Certes, en 2016 un sondage a déjà été effectué précisant que 76% des personnes ayant répondu étaient favorables à la perception d'une taxe annuelle supplémentaire de CHF 15.-. Mais ce sondage ne représentait que 13 % des ménages sondés et avait été réalisé bien avant que soient définies les taxes liées à l'assainissement des eaux claires et usées. Cette démarche aurait de plus l'avantage de vérifier si les préoccupations de notre jeunesse, mais aussi de toute la population concernant l'urgence climatique et la volonté d'améliorer la situation en la matière sont toujours d'actualité lorsqu'on touche au porte-monnaie.

La Municipalité invite Mme Dürst à transformer sa motion en postulat, le rapport qui devra être établi pour répondre à ce postulat nous permettra de vérifier l'adéquation entre l'offre actuelle du fonds d'efficacité énergétique et les demandes de subvention que déposeront les Palinzards.

M. Alexandre MEIER appelle cela « l'écho schizophrénique ». Il y en Suisse, d'un côté, une élite qui rêve d'un avenir vert obtenu à coup de taxes et re-taxes, que cette élite peut évidemment se permettre et, d'un autre côté, il y a la classe moyenne qui a de plus en plus de peine à finir les fins de mois. Nous avons maintenant une taxe forfaitaire de CHF 100.- par personne et par année pour le recyclage et maintenant on nous parle d'une taxe sur le courant. La classe moyenne a de la peine à suivre. L'environnement est important, il faut s'en occuper. Mais la tactique qui consiste à taxer et re-taxer est insupportable pour la classe moyenne. Il faisait partie de la commission qui a étudié ce fonds énergétique et ce qui avait été amené à l'époque, était que ce fonds était bien, car alimenté par une taxe existante qui permet de faire des choses écologiques. Il se sent ici un peu floué avec cette nouvelle taxe. Il ne peut décemment pas accepter que l'on finance les rêves écologiques des élites sur le dos de la classe moyenne.

M. Laurent BALSIGER. L'idée ici n'est pas de taxer ou re-taxer. Il relève que l'énergie, en général, n'a jamais été aussi bon marché. Il y a cent ans en arrière, on payait le même prix qu'aujourd'hui et la vie était plus chère. Nos factures d'électricité se montent à quelques dizaines de francs par mois, ce qui n'est pas grand-chose. Il s'agit maintenant d'assurer notre avenir. Plusieurs études, dont une très intéressante de l'EPFL, ont montrés le défi que l'on a d'investir aujourd'hui pour changer le système de demain. De nouvelles installations doivent être construites, avec l'énergie propre et maintenir les installations actuelles en attendant le nouveau système. On aura ensuite des coûts bien plus faibles car les énergies renouvelables ont des coûts d'exploitation très bas. Il y a juste un effort à faire pour passer à ce nouveau système et il rassure sur le fait que cela se passera de manière indolore, puisque plusieurs distributeurs d'électricité annoncent d'ores et déjà des baisses liées aux conditions du marché. La tendance est à la baisse, il est probable que les Services Industriels de la Ville de Lausanne baissent leur tarifs l'année prochaine. Il relève ce soir, que la partie droite de la salle est favorable à un engagement en matière climatique, c'est le bon moment pour montrer qu'ils sont prêts à faire cet effort-là et les en remercie d'avance.



M. François PURICELLI souhaite appuyer la Municipalité pour la transformation de cette motion en postulat. Il fait partie des propriétaires qui ont mis des panneaux solaires sans savoir qu'il existait un fonds communal et qui n'ont donc pas respecté une certaine procédure. Il y a un certain nombre de réflexions sur le fonctionnement de ce fonds, notamment sur le fait qu'il soit connu. Il souhaite que l'on saisisse ici l'occasion de le faire connaître. Il y a beaucoup de demandes, mais il y a aussi beaucoup d'argent dans ce fonds, cette taxe est peut-être inutile aujourd'hui.

Les propriétaires peuvent avoir des subventions mais qu'en est-il des locataires ? Ils paieront également la taxe lorsque que les propriétaires feront une transformation énergétique et ne toucheront aucune subvention. Le postulat donnerait l'occasion à la Municipalité de revisiter ces aspects et de faire un bilan sur le fonctionnement de ce fonds, son financement et les besoins futurs. Il a l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs, on met d'abord l'argent pour trouver le moyen de le dépenser.

Mme Marisa DÜRST revient sur la taxe et rappelle qu'il ne s'agit de quelques dizaines de francs. Elle rappelle également que ce fonds sera amené à se développer, à se faire de plus en plus connaître et subventionner de plus en plus de projets (panneaux solaires, vélos électriques, etc.). Elle n'est pas contre la transformation de sa motion en postulat. Si on veut une politique énergétique environnementale digne de ce nom, il faut s'en donner les moyens.

M. Laurent BALSIGER souhaite rassurer ceux qui se préoccupent des locataires. Lorsque vous faites une communauté d'autoconsommation et qu'il y a des locataires, la moitié de la moins-value va au locataire. Et si vous isolez mieux un bâtiment, les charges diminuent pour les locataires qui sont tout à fait gagnants. Certaines subventions concernent également les locataires, comme par exemple la mobilité. Il y a un fort enjeu économique car le canton de Vaud c'est 2,6 milliards par année d'achat d'énergie, dont 90% qui partent en dehors de notre canton et à l'étranger. Avec la transition énergétique et climatique, nous avons la possibilité de détourner ces fleuves de francs suisses qui partent à l'étranger, de les investir ici pour ainsi créer du travail et de la valeur ajoutée. C'est un magnifique projet, investir CHF 1.- dans l'énergie et la rénovation des bâtiments a un effet multiplicateur très important par rapport à l'économie et à l'emploi dans notre région. Il invite donc à soutenir ce postulat.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération de la motion transformée en postulat.

A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité.

12. POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE BRIGITTE CROTTAZ DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'ETUDIER LA POSSIBILITE D'AMENAGER UNE PATINOIRE PROVISOIRE DES L'HIVER PROCHAIN – PRISE EN CONSIDERATION.

La discussion est ouverte.

M. Alain MONOD, Municipal. Comme l'a annoncé M. Krattinger tout à l'heure, la Municipalité est entendue lors de la discussion portant sur la prise en considération du



postulat. La Municipalité n'est pas restée de glace face à ce texte, d'autant plus qu'il avait lui-même évoqué cette possibilité au début de la précédente législature notamment, car il existe des patinoires éphémères. Une entreprise dirigée par un ancien hockeyeur du Gottéron est d'ailleurs très active dans le domaine. Il faut néanmoins donner quelques éléments sachant que la décision finale appartient au Conseil. Il est vrai que nous serons privés d'une salle de gymnastique avec les travaux de Bois-Murat au moins pendant deux ans. En revanche, la question qui est évoquée est le choix des matériaux. Soit on se tourne vers une patinoire naturelle qui serait très énergivore, soit vers du synthétique. Le problème de la réflexion de 2012 est le même qu'aujourd'hui, où installer cette patinoire provisoire ? Il s'agira également de penser au bruit des patineurs et hockeyeurs et trouver un endroit à l'écart mais pas trop isolé non plus. Le seul point gênant dans le texte de ce postulat est qu'il est demandé que cette patinoire soit installée dès l'hiver prochain. Si dans l'idée l'hiver commence en janvier 2020, cela ne posera pas trop de problème en terme de finances ou de budget mais ce le sera dans le cas où dans les esprits la patinoire est demandée pour novembre 2019. La Municipalité n'est ni pour ni contre et laisse, comme il se doit, la décision au Conseil communal.

M. Patrick ASSAL est préoccupé par le fait d'avoir une vie agréable à Epalinges. Il accueille assez favorablement l'idée d'avoir une patinoire en hiver, cela pourrait même être un élément sympathique pour rassembler les gens. Il relève par contre une incohérence dans les débats de ce soir venant de la gauche, il s'est renseigné sur la consommation d'une patinoire. La bonne nouvelle est que la consommation a diminué par quatre depuis cinq ans, les matériaux et les techniques s'étant améliorés. Mais les meilleurs projets actuels consomment tout de même 1kwh/m² de glace par jour, ce qui correspond à un combi frigo/congélateur moyen que chacun a chez soi. Une patinoire comme celle du Flon fait 435 m² équivaut tout de même à 435 frigos/congélateurs. Il ne s'agit sûrement pas d'un bon exemple à transmettre pour notre Commune, cité de l'énergie.

M. Mazyar YOSEFI intervient au nom de Mme Crottaz, absente ce soir. Il rassure M. Assal sur le fait que c'est une demande d'étude qui a été faite et qu'il existe, comme déjà expliqué par M. Monod, des patinoires synthétiques qui ne consomment pas les mêmes énergies de frigos.

M. Angelo MARZOLI rassure la Municipalité sur le fait qu'il s'agit ici d'un postulat et non d'une motion.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité.

13. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL SERGE DUDAN DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE PERMETTANT LA MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS ADAPTES A TOUTE LA DIVERSITE DE LA POPULATION PALINZARDE – PRISE EN CONSIDERATION.



La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, Municipal. Concernant cette proposition, la Municipalité invite le Conseil communal, conformément à l'art. 63 du règlement du Conseil, à soumettre la prise en considération de ce postulat à l'examen préalable d'une commission.

Cette démarche permettra d'examiner la proposition de M. Dudan, et de définir si cette initiative doit être prise en considération totalement ou partiellement. A notre avis, quelques-uns des aspects présentés dans cette initiative ne peuvent pas être envisagés pour une commune de la taille d'Epalinges, notamment à propos du financement de construction de biens immobiliers communaux, vu le peu de terrain dont est propriétaire la commune d'Epalinges.

M. Serge DUDAN, trouve la proposition de la Municipalité cohérente et l'accepte. Il propose donc de renvoyer la prise en considération de son postulat à une commission.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Avec le soutien de plus de dix personnes, le postulat est renvoyé à une commission.

14. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS HÄUSEL DEMANDANT A LA MUNICIPALITE LA CREATION DE NOUVEAUX POINTS D'ACCES PUBLIC A L'EAU POTABLE – PRISE EN CONSIDERATION.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération

A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Muriel CUENDET SCHMIDT émet un vœu qui a pour but l'inscription des possibilités d'exonération de la taxe de base pour la gestion des déchets sur la facture envoyée à chaque citoyen d'Epalinges, tel que décrit dans l'art. 12 du règlement en question. Cet article sur la gestion des déchets indique que la Municipalité est compétente pour accorder une exonération aux jeunes adultes en formation, aux personnes en situation précaire, aux personnes exerçant une activité indépendante à leur domicile selon certains critères et enfin aux associations et fondations à but non lucratif. Si ces possibilités d'exonération existent, l'ensemble de la population palinzarde n'en a pas forcément connaissance. Tous les habitants n'ont pas systématiquement le réflexe d'aller consulter ce règlement disponible sur internet afin d'en bénéficier. L'inscription de ces indications sur les factures permettrait une information transparente et immédiatement disponible. Ce changement aurait l'avantage de mettre tous les citoyens de la commune sur un pied d'égalité concernant l'accès à l'information et donc aux possibilités d'exonération sans engendrer un travail supplémentaire



à l'administration communale. Elle remercie par avance la Municipalité de faire bon accueil à son vœu.

M. Fabien LOI ZEDDA demande à la Municipalité si Epalinges a atteint la barre du 10'000^{ème} habitant ou est-ce que la Municipalité tient cette information sous couvert en raison de l'actualité et du fait qu'elle pourrait être interprétée d'une façon ou d'une autre dans le cadre du Closalet ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que la commune d'Epalinges avait 9'666 habitants en date du 31 décembre 2018. Il en profite pour rappeler que la commune d'Epalinges n'est pas considérée comme une ville selon l'Office de la statistique, en raison de la fusion de la commune du Val-de-Ruz et qui a maintenant plus de 10'000 habitants. Du coup, l'Office de la statistique a décidé que le fait d'avoir 10'000 habitants n'est plus un critère pour devenir une ville. Pour la petite histoire, il se trouve que la commune de Bussigny a été déclarée comme étant une ville alors qu'elle a moins de 10'000 habitants et qu'elle a une densité de population plus faible que celle d'Epalinges. Il s'est posé la question sur les critères de l'Office de la statistique et suite à un entretien téléphonique avec cet office, on lui a rétorqué qu'Epalinges n'était pas considérée comme une ville car il n'y a pas assez d'emplois. Ils n'ont de plus pas voulu répondre sur les critères en terme de chiffre pour devenir une ville, ces données étant secrètes.

M. Alain MONOD, Municipal intervient car la préposée au contrôle des habitants est dans le public et lui a transmis les chiffres d'aujourd'hui. Ce n'est plus 9'666 habitants mais 9'437 aujourd'hui, la différence venant en particulier des fluctuations liées aux étudiants de l'Ecole hôtelière.

M. Fabien LOI ZEDDA remercie vivement la Municipalité sur ces explications en attirant l'attention qu'il n'y avait nulle part le mot « ville » dans son intervention.

Mme Anaëlle URIO. Même si, malheureusement, nous n'avons pas de représentante féminine au sein de la Municipalité, vous n'êtes sûrement pas sans savoir que le 14 juin prochain les femmes sont appelées à se mobiliser en faveur de l'égalité entre hommes et femmes notamment sur leur lieu de travail. L'Etat de Vaud a déclaré la grève des femmes du 14 juin licite et ne prendra aucune mesure de sanction administrative contre toute personne voulant faire grève. Elle demande à la Municipalité quelles sont les disponibilités qu'elle souhaite prendre pour le 14 juin au sein de notre commune et si elle donnera la possibilité à nos employées communales de faire grève et de pouvoir participer aux mobilisations prévues ce jour-là ? Est-ce que des dispositions spéciales ont été prévues pour ce 14 juin au sein de l'Administration ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'effectivement la Municipalité soutient la grève des femmes. Il se trouve que l'ensemble du personnel du Greffe est féminin, Entre autres actions, ce seront les membres de la Municipalité qui prendront les téléphones et qui répondront au guichet ce jour-là.



Mme Anaëlle URIO passe ensuite à sa deuxième intervention qui concerne la votation du 19 mai prochain sur le PQ « Le Closalet ». Elle intervient en tant que membre du Groupe d'information et de Soutien au Closalet.

« Ce groupe a été créé afin d'informer les citoyens du projet plébiscité par notre Conseil, afin que chacun puisse entendre les deux sons de cloches. Nous souhaitons tous alors que la campagne se déroule dans la convivialité et le respect, vision sûrement trop utopique. Depuis le début de cette campagne, nous avons pu constater de nombreuses dépravations de nos affiches dans toute la Commune, des accusations, à peine voilées, nous accusant de mentir à la population, sans parler de la récente lettre d'un référendaire qui rapporte que le PQ sur lequel la population vote aurait changé. Pourtant, ses collègues conseillers et référendaires, dont un membre de la commission d'urbanisme et le Président lui-même, devraient savoir qu'un plan de quartier est un ensemble de règles spécialisées qu'on rédige pour une parcelle donnée et non un projet architectural, qui lui a été effectivement adapté par les propriétaires pour répondre à certaines critiques des opposants tant qu'il respecte le règlement du PQ, ceci n'est absolument pas trompeur, surtout que les propriétaires se sont engagés, noir sur blanc, à respecter la maquette présentée. Dès lors, pourquoi laisser de tels propos être envoyés dans nos boîtes aux lettres ? Laisser faire l'amalgame entre un plan de quartier et un projet architectural qui lui ferait l'objet d'opposition au moment d'une mise à l'enquête, ne serait-il pas justement trompeur ? Et alors pourquoi traiter les défenseurs du projet que nous sommes pour des personnes cherchant à tromper la population palinzarde quand nous sommes clairs sur les termes en mettant en avant des arguments présents dans le règlement (comme la passerelle, le nombre de logements, les voitures toutes en souterrain) ?

Alors s'il vous plaît, élevons un peu le débat et passons des vols d'affiches et de fausses allégations à des discours respectueux et non mensongers. Je conclurai en disant que j'aime Epalinges et je vote oui au Closalet. »

Mme Fabienne GUIGNARD dépose une motion au nom de la Commission chargée de la réflexion sur le nouveau règlement concernant la professionnalisation du secrétariat du Conseil communal.

« Dans le cadre de la mission donnée par ce Conseil à notre commission ad hoc pour améliorer le fonctionnement de nos travaux législatifs, nous avons le plaisir de vous proposer, parmi d'autres mesures utiles, la création d'un Secrétariat du Conseil professionnalisé. Cette professionnalisation est une absolue nécessité. L'augmentation constante des tâches qui incombent à notre Conseil et par corollaire à son Bureau et bien sûr à son Président sont telles qu'il est indispensable aujourd'hui dans une commune de presque 10'000 habitants de se donner les moyens de gérer la vie démocratique dans les meilleures conditions. Un Secrétariat plus conséquent avec un statut officiel est une des clés du succès. Voilà ce que notre Commission estime adéquat pour atteindre cet objectif :

- Tout d'abord augmenter le temps de travail du/de la Secrétaire du Conseil ainsi que son/sa suppléante (Temps de travail cumulé d'au moins 50%)
- Ensuite d'établir un contrat d'engagement en bonne et due forme pour chaque collaboratrice (statut d'employé communal, conditions salariales selon le barème de la commune avec un salaire mensualisé, classe à déterminer, cahier des charges précis, etc.). Ce contrat, vu les exigences légales du poste, serait un contrat à durée déterminée (le temps de la législature) mais renouvelable
- Offrir aussi au Secrétariat une infrastructure logistique officielle (place de travail, matériel de bureau, armoire pour archives, téléphone fixe, papier à lettres du Bureau du CC, tampons CC, etc.)



- Enfin, consolider la formation juridique, sur la loi sur les communes notamment, de la Secrétaire communale de manière à jouer le rôle de conseil en procédures et respect du règlement du Conseil communal auprès du Président qui par définition n'est pas spécialiste et qui change chaque année. Le Président doit être épaulé impérativement. La Secrétaire municipale, Sarah Miéville, est aujourd'hui garante des procédures de l'Exécutif et de l'administration palinzarde mais ce n'est pas à elle d'assumer cette fonction pour le Conseil en raison de la séparation des pouvoirs. Les collaborations sont toujours possibles et souhaitables cependant.

Cette motion a été acceptée en commission à l'unanimité. Nous vous demandons de la soutenir et vous proposons de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis. »

M. Guillaume GRAF souhaite déposer le postulat suivant qui Invite la Municipalité à examiner la possibilité d'installer un ou des défibrillateurs supplémentaires sur notre commune, ceci pour les raisons suivantes :

Dans le canton de Vaud, chaque jour, deux personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Lors d'un arrêt cardiaque les 10 premières minutes sont décisives en matière de survie. Un défibrillateur permet d'augmenter de 60% les chances de survie. Sans défibrillateur, le taux de survie n'est que de 5%.

En outre, il existe des défibrillateurs pour lesquels, il n'est pas nécessaire d'être formé pour pouvoir les utiliser. Il suffit d'écouter et de suivre les instructions.

Concernant notre commune, le nombre de défibrillateurs lui semble insuffisant. A sa connaissance, il y a actuellement 2 annoncés et 2 autres qui ne le sont pas.

M. Erich DÜRST revient sur certains des propos qui ont été tenus tout à l'heure. Il ne souhaitait pas le faire dans le cadre du débat sur sa motion, car il estime que ce sont des questions qui sont bien plus graves et sérieuses que les questions que nous traitons ici. Des rêves écologiques ont été opposés ce soir à une certaine vision peut-être plus réaliste de notre monde. Il a été dit que ces rêves écologistes étaient les rêves de quelques nantis ou personnes favorisées, en quelque sorte des bobos qui peuvent se permettre de s'imaginer des choses et qui n'ont rien à voir avec la réalité du commun des mortels. Oui, il a des rêves écologiques et il l'assume. Il rêve que ses enfants, que nos enfants puissent vivre sur cette terre. C'est ce qu'il a défendu ici tout à l'heure et ce qu'il va continuer à défendre à l'avenir. Il pense que ce postulat n'a rien à voir avec les conditions économiques dans lesquelles une personne vit ni sur une question de gauche ou de droite. Il s'agit d'une question de survie. Ceci posé, il souhaite faire la proposition suivante : le 11 mai commencera la récolte de signatures pour l'initiative sur les glaciers. Cette initiative fédérale a été lancée par un groupe très large de citoyens pour inscrire dans la Constitution fédérale le respect des accords climatiques de Paris. Les Verts, les Socialistes, les Vert'libéraux et le PBD, le prix Nobel de chimie Jacques Dubochet et le Conseiller aux Etats Olivier François soutiennent cette initiative. Il va organiser une récolte de signatures sur la commune d'Epalinges, ceci dès le 19 mai. Il propose à ceux qui désirent le rejoindre pour cette opération de récolte de signatures de le contacter par mail.

M. Esteem OKORO émet un vœu sur la systématisation de la gestion et la mise en place de poubelles de déchets recyclables dans les lieux publics fréquentés.



« Aujourd'hui, Epalinges comporte de nombreux espaces publics aménagés pour sa population. Nous avons des écoles, des places de jeux, des aires de pique-nique et des terrains de sports que beaucoup de Palinzard fréquentent. Toutefois, un problème subsiste autour des infrastructures communales permettant aux habitants de jeter leurs déchets. La plupart de ces endroits comportent des poubelles de déchets ordinaires, mais pas forcément des poubelles adaptées pour favoriser le tri des déchets. C'est pour cette raison qu'il émet le vœu que la Municipalité systématise la gestion et la mise en place de poubelles de déchets recyclables (aluminium, pet, déchets ordinaires) dans les lieux publics fréquentés. Parmi ces lieux il peut citer l'école de l'Arzillier ou le terrain de pétanque du Bois-de-la-Chapelle. »

Il passe ensuite à sa deuxième intervention.

« Si la Suisse excelle dans de nombreux secteurs ce n'est de loin pas le cas en matière de cyberadministration. En effet, selon un classement de l'ONU apparu en 2016, la Suisse se classe au 28^{ème} rang mondial derrière l'Espagne, la France ou encore la Lituanie en matière de cyberadministration. Pourtant la cyberadministration apporte de nombreux avantages à la fois pour la population et l'administration communale. Parmi les exemples de la cyberadministration, on peut citer la demande de subside ou de permis de construction en ligne et la mise en place de services permettant de faciliter les formalités administratives pour les entreprises.

En plus de faire baisser drastiquement certains coûts, la cyberadministration permettrait aux populations à mobilité réduite de pouvoir accéder plus facilement aux prestations de la commune. Finalement, la cyberadministration pourrait faciliter la documentation, la recherche et l'archivage pour les employés de la commune. Bref, il n'y a que des avantages à vouloir faciliter l'accès aux prestations communales sur le site internet de la commune. Pour ce faire, il y aura passablement de réflexion à avoir notamment en ce qui concerne la définition des besoins et des prestations ou encore les aspects techniques. Pour cette raison il propose ce soir, la création d'un groupe de réflexion consultatif chargé de l'innovation et de la cyberadministration communale. Dans un deuxième temps, il souhaiterait que cette commission s'interroge sur les prestataires informatiques de notre commune, car les coûts qui s'élèvent aujourd'hui à plus de CHF 300'000.- par année lui paraissent excessifs par rapport aux services rendus. »

M. Nicolas HÄUSEL. Le site internet de la commune d'Epalinges n'est pas suffisamment accueillant et les informations pas toujours bien accessibles à tout un chacun. Il fait donc le vœu à la Municipalité que l'ergonomie et le graphisme du site internet epalinges.ch puissent être évalués à travers une analyse de l'expérience utilisateur.

M. Alexandre MEIER, remercie M. Dürst d'avoir partagé son rêve. Evidemment c'est un rêve important car nous sommes sur la seule planète habitable de l'univers et il faut donc en prendre soin. Il est louable d'avoir comme horizon le temps, cependant il connaît plusieurs familles où l'horizon de temps c'est la fin du mois. Il est donc très important pour lui que la transition écologique ne passe pas forcément au travers de taxes et que cela passe par d'autres moyens. CHF 10.- par an est pour certaines familles très lourd.

M. Mazyar YOSEFI propose la possibilité de taxer par rapport au revenu.



La parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 18 juin 2019 à 19h30 dans cette même salle et qui sera suivie d'un apéritif.

La séance est levée à 21h45.

Epalinges, le 13 mai 2019.

Le Président :

Yann GLAYRE



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA



**Conseil communal
Epalinges**

Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du bureau du Conseil concernant : Cautionnement d'un prêt sans intérêt pour la rénovation/transformation de la Maison de Paroisse des Croisettes et participation aux coûts de son aménagement intérieur

Préavis 10/2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission, composée de Pierre BOREL, Thomas FERRARI, Philippe KOCH, Marc VERAGUTH (remplacent de Claude MATTER), François PURCELLI, Bernard THONNEY et Philippe MOREY, président-rapporteur, s'est réunie le 24 avril 2019. Monsieur Bujar OSMANI était absent non-excuse.

Monsieur le Syndic Maurice MISCHLER représentait la Municipalité.

En préambule, M. Morey précise que la commission des finances a accepté le préavis à l'unanimité.

Monsieur Mischler présente le préavis en rappelant que les cautionnements font partie du plafond d'endettement et non plus au plafond de cautionnement. Pour plus d'informations/détails, veuillez-vous référer au préavis 17/2016. L'accent est aussi mis sur le fait que le lieu est disponible à la location pour tous les habitants, même sans être paroissien.

Un commissaire fait remarquer que bien qu'il y ait un plan de remboursement du prêt, le cautionnement n'a pas d'échéance dans le temps. Il est proposé que les cautionnements en cours soient examinés pour savoir s'ils ont tous encore lieu d'être.

Il est ensuite discuté du fait qu'il y a deux objets à discuter ; le cautionnement de 150 kCHF et un don/subventionnement de 20 kCHF pour l'achat de mobilier.

Un commissaire fait remarquer « qu'ils ne sont pas gourmands », 20 kCHF pour 120 chaises et 20 tables. Un autre commissaire ajoute que ce lieu profite à tout le monde.

Au terme des quelques délibérations, la commission passe au vote sur les conclusions préavis. Le résultat est le suivant :

Acceptation : 7

Rejet : 0

Abstention : 0

Le préavis n° 10/2019 est donc accepté à l'unanimité.

Epalinges le 24.04.2019

Philippe Morey
Président rapporteur

**Rapport de la commission nommée pour examiner le préavis de la Municipalité
no 11/2019**

Concerne : Possibilité d'instaurer une liaison de transport public entre le Polny et les Croisettes y compris un prolongement jusqu'à Près-les-Bois, respectivement Pré-d'Yverdon/Planches – Réponse à la motion de M. le conseiller communal Erich Dürst

Monsieur le Président, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs

La commission du CC pour traiter ce sujet qui s'est réunie le 12 avril 2019 était composée de Mesdames

Anne-Marie FISCHER remplaçant, M. Alain MERMOUD et
Fabienne GUIGNARD remplaçant M. Fernand BRIGUET et Messieurs
Erich DÜRST, dépositaire de la motion
Georges AUBERSON remplaçant Christian TERRIER
Stéphan BALLAMAN
Roger GIRARDET
Alexandre MEYER et moi-même
Anton EPP, président rapporteur.

Nous remercions pour leur disponibilité et leur présence M. le Syndic Maurice MISCHLER et MM. les Municipaux Bernard KRATTINGER et Roland PERRIN qui nous ont donné des compléments d'information et répondu à nos questions.

Je tiens aussi à les remercier, tout comme les membres de la commission et les remplaçants, pour leur bonne volonté et leur flexibilité qui a permis cette séance malgré le calendrier chargé autour des fêtes de Pâques.

Monsieur le Syndic nous rappelle que ce préavis est la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Erich Dürst déposé le 20 juin 2017, invitant la Municipalité « à transmettre au Conseil communal un rapport sur la possibilité d'instaurer une liaison de transport Polny-Croisettes, les coûts d'une telle solution, les avantages et inconvénients, et les variantes possibles (y compris un prolongement jusqu'à Pré-les-Bois, respectivement au Pré-d'Yverdon/Planches) ».

On nous rappelle que l'étude ne se faisait pas que pour l'unique raison évoquée dans le préambule du préavis, c.à.d. « proposer aux futurs habitants une alternative à la voiture individuelle », mais aussi parce que :

- a) On constate une surcharge sur les lignes 45 et 46 occasionnées par la fréquentation des élèves du collège du Bois-Murat. Avec une ligne directe Croisette-Polny on pourrait mieux répartir les élèves et ainsi améliorer la sécurité dans les bus et ainsi répondre à la demande de nombreux parents.
- b) Le Chemin du Polny a été à plusieurs reprises élargi et rénové et le matériel roulant a fortement évolué ces dernières années de sorte que selon les TL un bus à moyenne capacité peut être envisagé sur ce trajet.
- c) Les prévisions des TL indiquent une fréquentation tout à fait satisfaisante pour une ligne Croisette-Polny.

Concernant les différentes possibilités étudiées, seul la variante Croisette Polny à une fréquence de 20 minutes a été retenue pour la suite. C.à.d. qu'elle partirait depuis les Croisettes, passerait par les Tuileries, Montéclard par le Chemin du Polny pour atteindre le « Village ». Elle passerait la boucle Ballègue - chemin de la Laiterie en parallèle avec la ligne 46, puis retournerait aux Croisettes en empruntant le chemin inverse. On compterait avec des frais d'exploitation d'un peu plus de CHF 1 000 000 par ans (dont CHF 52 000 à supporter par la Commune) pour 240 000 passagers annuels, sans compter les investissements pour les modifications de la voirie et les constructions et aménagements des 4 arrêts.

Les autres projets de ligne sont pour le moment abandonnés ou mis en attente car les trajets sont déjà couverts par des lignes actuels (Pré-d'Yverdon par la ligne 64) où les pronostics des TL ne prévoient pas une « rentabilité » suffisante.

La variante proposée n'empêche pas de prévoir des extensions plus tard, bien au contraire.

Un commissaire s'étonne de la date de ce préavis si proche de la votation sur le referendum sur le plan de quartier du Closalet qui se trouve actuellement selon le préavis entièrement dans un « secteur peu ou mal desservi ». On lui répond que le postulat déposé 20 juin 2017 devrait être traité aussi rapidement que possible. Vu que l'étude des TL a seulement été présenté à la Municipalité en janvier 2019 un traitement sérieux n'a pas été possible avant.

Un commissionnaire demande, si les démarches à suivre dépendent du futur développement des plans de quartiers planifiés, et en particulier de l'issue du référendum sur le plan de Closalet. La Municipalité répond que la démarche se poursuivra indépendamment de la suite de la votation.

Un commissionnaire se demande comment sont fixées les dénominations des arrêts de bus. Par exemple il n'est pas évident d'appeler l'arrêt près de l'ancienne laiterie au chemin de la laiterie « Ballègue » ou encore l'arrêt près du pont au bout du chemin de la Girarde « Epalinges Centre ». Il lui est répondu que c'est les TL qui fixent les noms d'arrêts mais que la Municipalité va étudier les moyens pour être consultée préalablement.

La question se pose comment le bus pourra circuler en cas d'enneigement. Certes, on devra améliorer le déneigement et la capacité du bus à 50 passagers prévu n'est pas comparable aux bus actuels. Malgré cela il faut prévoir des moments où le bus ne pourra pas circuler sur le Polny, ce qui devrait dans l'ensemble rester supportable.

Comment le bus peut croiser d'autres véhicules dans certains endroits ? → Les camions y sont de toute façon interdites. Pour le reste il faut voir si des petites modifications de la voirie seraient nécessaire.

Est-ce que le temps d'attente pour un bus, par exemple à l'arrêt du Polny, sera systématiquement réduite ? → En moyenne il y aura moins d'attente, mais les deux lignes n'ayant pas le même temps de roulement il n'y aura pas toujours une répartition optimale.

Plus généralement, les commissionnaires déplorent la mauvaise lisibilité des plans du préavis. La Municipalité prend note sans pouvoir proposer des améliorations pour le moment avec les moyens de bord.

Pour conclure nous rappelons que le présent préavis ne consiste qu'en une réponse de la Municipalité au postulat de M. Erich Dürst. Pour étudier cette solution plus en détail et ensuite deviser et planifier les aménagements et les constructions des arrêts, la Municipalité propose de présenter prochainement un préavis de demande de Crédit d'Etude.

Pour la mise en service de la nouvelle ligne on peut prévoir l'horizon 2021, sous réserve des imprévus et l'accord définitif des TL (pour le moment, ils n'ont rien décidé définitivement).

La COFIN a décidé, de ne pas traiter ce préavis, car il n'y a aucun élément financier affectant le budget ou entraînant à ce stade des dépenses supplémentaires. Il n'y a par conséquent pas de rapport de la COFIN sur cet objet.

Vu ce qui précède, la commission du Conseil communal chargée de se prononcer sur ce préavis l'accepte à l'unanimité. Elle vous demande, Monsieur le Président, chères et chers collègues, d'accepter à votre tour les conclusions du préavis municipal No 11/2019 telles que présentées.

Epalinges, le 07.05.2019, Toni Epp, Président et rapporteur de la commission

**Rapport de la commission nommée pour examiner le préavis de la Municipalité
no 12/2019**

Concerne : Les possibilités de créer un accès de mobilité douce sécurisé entre le Closalet et les Croisettes, en veillant en particulier à éviter des tronçons à très forte déclivité. – Réponse à la motion de M. le conseiller communal Erich Dürst

Monsieur le Président, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs

La même commission du CC avec la même délégation de la Municipalité que celle pour traiter le préavis 11/2019 s'est réunie le 12 avril 2019

C.à.d. Mesdames

Anne-Marie FISCHER remplaçant, M. Alain MERMOUD et
Fabienne GUIGNARD remplaçant M. Fernand BRIGUET et Messieurs

Erich DÜRST, dépositaire de la motion

Georges AUBERSON remplaçant Christian TERRIER

Stéphan BALLAMAN

Roger GIRARDET

Alexandre MEYER et moi-même

Anton EPP, président rapporteur.

Ainsi que M. le Syndic Maurice MISCHLER et MM. les Municipaux Bernard KRATTINGER et Roland PERRIN

Ce préavis est la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Erich Dürst déposé le 26 septembre 2017, « invitant la Municipalité à transmettre au Conseil communal un rapport sur les possibilités de créer un accès mobilité douce sécurisée entre le Closalet et les Croisettes, en veillant en particulier à éviter des tronçons à très forte déclivité. »

Dans son postulat M.Dürst constatait que « le chemin existant est très difficilement praticable à la montée, voire à la descente, pour tout usager non sportif et il peut être dangereux en hiver. Dans son rapport, la Municipalité devrait indiquer les coûts d'une telle solution, les avantages et les inconvénients, contraintes et obstacles, et les variantes possibles. »

La Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieur Toscano (le même qui a fait les études de la RC601, étape Croisettes/Chalet-à-Gobet) pour une étude préliminaire pour ce projet, qui a rendu le rapport daté au 30 avril 2018, annexé au préavis. M. le Municipal Bernard KRATTINGER va nous informer des coûts de cette étude qui était faite dans le cadre fixé par le Conseil communal pour des études préliminaires.

La variante retenue a une longueur de 550 mètres dont les 150 premiers mètres seraient déjà construits pour accéder au bassin du SETEC (Système d'Evacuation et Traitement des Eaux de Chaussée) à créer lors de la seconde étape des travaux sur la RC 601. Cette piste commencerait donc au Chemin de l'Arzillier du côté des Croisettes juste avant la descente vers la cabane des Cadets, emprunterait l'accès au bassin du SETEC, passerait derrière celui-ci et longerait la route de Berne pour arriver en bas du parking souterrain du Closalet.

Pour les 400 mètres à construire, les coûts estimés s'élèvent à env. CHF 1'400'000.-TTC +/- 30 %. L'itinéraire sera destiné à la mobilité douce (piétons, vélos), réservé pour le moment quasi uniquement aux habitants du quartier Closalet, puisqu'il s'arrêtera à l'entrée du parking souterrain prévu. Pour lier cette piste aux autres quartiers et en particulier à la passerelle prévue, il faudra bien plus d'investissements.

La piste prévue n'est de loin pas conforme aux recommandations pour les personnes à mobilité réduite (longueurs et pentes maximales) selon les normes SN 640 060 et SN 640 238, mais on pourra éviter des pentes de plus de 12 %.

Une alternative à ce projet aurait nécessité la déforestation d'un petit trajet. Le service cantonal de l'inspection des forêts consulté a refusé cette demande et donc cette variante est abandonnée.

Contrairement au projet d'une nouvelle ligne de bus, les démarches à suivre pour ce projet dépendent du futur développement du plan de quartier Closalet.

Quant à la date de ce préavis si proche de la votation sur le référendum sur le plan de quartier du Closalet, la Municipalité maintient que le timing était dicté par des impératifs indépendantes de sa volonté.

Un commissionnaire déplore que la variante proposée ne porte aucune solution pour des potentiels usagers autres que ceux du futur Closalet. Réponse : La proposition que l'on trouve dans le préavis est pour le moment trop couteux par rapport aux avantages. De toute façon une solution devrait être vu avec le promoteur. Par ailleurs on ne voit pas très nombreux les cyclistes qui aurait la motivation de poursuivre la monte avec une dénivellation de plus de 50 m jusqu'au four à pain.

Quelques questions de commissionnaires et réponses :

- Qui devra payer ce projet. Le promoteur du Closalet ? → Cela fait partie des négociations à suivre en cas de poursuite.
- La piste passerait dans la même zone géologique que le terrain de foot en mouvement.
→ Les études détaillées devront être menées, et certains frais supplémentaires ne peuvent être exclus mais contrairement au terrain de foot il n'y aurait pas beaucoup de matériel à la charge du terrain et la roche mère est plus près.
- Le promoteur est-il informé ? → Oui, mais à ce stade pas dans un cadre de consultation officielle. En principe il est intéressé à une solution et de négociations devraient suivre.
- Le canton est-il d'accord de « partager » les bords de route les alentours de SETEC etc. ? → Les négociations devraient se faire, mais on ne prévoit pas des obstacles majeurs.
- Le chemin actuel va-t-il rester ? → Oui.

Pour conclure nous rappelons que le présent préavis ne consiste qu'en une réponse de la Municipalité, au postulat de M. Erich Dürst quant à la faisabilité d'un tel projet.

Le cas échéant la Municipalité devrait présenter un autre préavis pour poursuivre cette « piste ».

La COFIN a décidé, de ne pas traiter ce préavis, car il n'y a aucun élément financier affectant le budget ou entraînant à ce stade des dépenses supplémentaires. Il n'y a par conséquent pas de rapport de la COFIN sur cet objet.

Vu ce qui précède, la commission du conseil communal chargée de se prononcer sur ce préavis l'accepte à l'unanimité. Elle vous demande, Monsieur le Président, chères et chers collègues, d'accepter à votre tour les conclusions du préavis municipal No 12/2019 telles que présentées.

Epalinges, le 07.05.2019

Toni Epp

Président et rapporteur de la commission